

Webinaire

Mise en place du contrôle d'HONORABILITE DES BENEVOLES

07 décembre 2021

Céline Reculet – DTN adjointe et référente nationale violences sexuelles

Le cadre réglementaire

L'honorabilité, c'est quoi ?

Définition :







- La vérification que l'accès à une profession répond aux obligations de sécurité des personnes, et que les professionnels, et ici les bénévoles, ne sont pas sous le coup de condamnations pour crimes et certains délits :

- *violences,*
- *agressions sexuelles,*
- *trafic de stupéfiant,*
- *risques causés à autrui,*
- *proxénétisme et infractions assimilées,*
- *mise en péril de mineurs,*
- *usage illicite de substances ou plantes classées comme stupéfiants et incitation à commettre ce délit,*
- *délit de dopage et infractions connexes,*
- *fraude fiscale*

Les fondements du contrôle d'honorabilité

Un contexte :

-  • La révélation des violences sexuelles au sein de fédérations fin 2019
-  • 2 millions de bénévoles au sein des fédérations sportives, pour 100 000 éducateurs sportifs professionnels
-  • La volonté des fédérations et de l'Etat de s'assurer de l'honorabilité de ces dirigeants et encadrants bénévoles
-  • Une obligation dorénavant fixée par l'Etat aux Fédérations sportives

Les fondements du contrôle d'honorabilité

Un support législatif déjà existant :



- Le Code du sport prévoyait déjà que les fonctions d'éducateurs sportifs et d'exploitants d'un EAPS sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crimes ou certains délits.



- Pour les professionnels, la carte professionnelle est **obligatoire** et vérifiable sur ce site en accès libre : <http://eapspublic.sports.gouv.fr/>



- Les bénévoles étaient soumis aux mêmes obligations que les professionnels mais le système d'information national ne permettait pas de le systématiser.

Qui est concerné ?



Toute personne, titulaire ou non d'un diplôme fédéral, qui assure bénévolement des fonctions **d'entraînement, d'encadrement ou d'animation** au sein d'une structure fédérale (clubs, membres agréés, comités) même à titre occasionnel.



Tous les **dirigeants** de la Fédération, des comités départementaux et régionaux et des clubs.

***NB** : les « dirigeants » renferment tous les membres du Bureau, à savoir le président, le trésorier, le secrétaire, le vice-président, le secrétaire adjoint, et le trésorier adjoint.*

Le mode de fonctionnement

Sur GOAL

Au niveau des clubs

A compter du 1er décembre 2021, lors de la saisie de licence sur l'extranet fédéral, il conviendra donc :

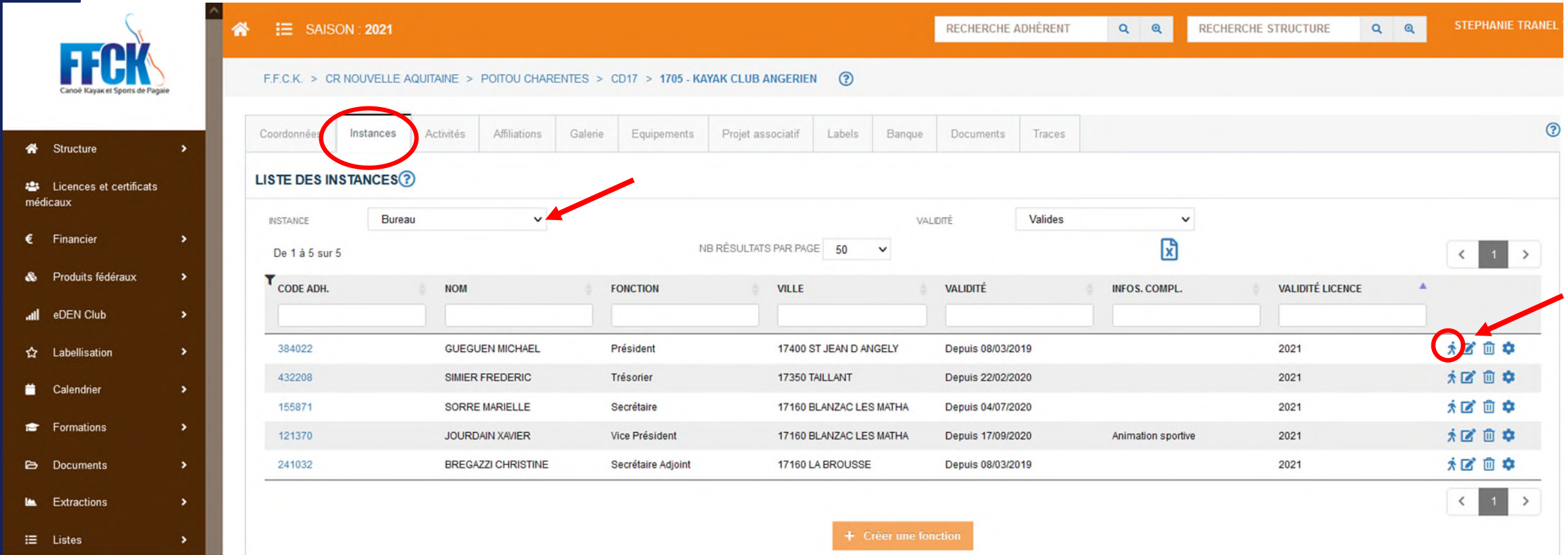
 De **mettre à jour** les membres du bureau de l'association et de son encadrement, via l'onglet « **Instances** ». Cela implique :

- De mettre fin aux fonctions des personnes qui ne sont plus membres du bureau ou de l'encadrement ;
- D'ajouter les personnes qui sont effectivement membres du bureau ou de l'encadrement.

 De saisir, pour le renouvellement de chaque licencié.e exerçant des fonctions d'encadrant.e ou de dirigeant.e au sein de la structure les **champs supplémentaires** demandés :

La démarche à réaliser sur l'espace structure est expliquée dans les diapos suivantes.

1^o Mise à jour des membres du bureau/de l'encadrement



The screenshot shows the FFCK web application interface. The top navigation bar includes a home icon, a menu icon, 'SAISON : 2021', and search bars for 'RECHERCHE ADHÉRENT' and 'RECHERCHE STRUCTURE'. The user name 'STEPHANIE TRANEL' is visible in the top right. The breadcrumb trail reads 'F.F.C.K. > CR NOUVELLE AQUITAINE > POITOU CHARENTES > CD17 > 1705 - KAYAK CLUB ANGERIEN'. The main navigation menu on the left includes 'Structure', 'Licences et certificats médicaux', 'Financier', 'Produits fédéraux', 'eDEN Club', 'Labellisation', 'Calendrier', 'Formations', 'Documents', 'Extractions', and 'Listes'. The 'Instances' tab is highlighted with a red circle. Below the tabs, the 'LISTE DES INSTANCES' section is shown. It features a dropdown menu for 'INSTANCE' set to 'Bureau' (indicated by a red arrow), a 'VALIDITÉ' dropdown set to 'Valides', and a pagination control showing 'De 1 à 5 sur 5' and 'NB RÉSULTATS PAR PAGE 50'. The table below lists five members with columns for 'CODE ADH.', 'NOM', 'FONCTION', 'VILLE', 'VALIDITÉ', 'INFOS. COMPL.', and 'VALIDITÉ LICENCE'. Each row has a set of icons at the end, including a person icon (circled in red with a red arrow), a pencil, a trash can, and a gear. An orange button '+ Créer une fonction' is located at the bottom center.

| CODE ADH. | NOM | FONCTION | VILLE | VALIDITÉ | INFOS. COMPL. | VALIDITÉ LICENCE |
|-----------|--------------------|--------------------|-------------------------|-------------------|--------------------|------------------|
| 384022 | GUEGUEN MICHAEL | Président | 17400 ST JEAN D ANGELY | Depuis 08/03/2019 | | 2021 |
| 432208 | SIMIER FREDERIC | Trésorier | 17350 TAILLANT | Depuis 22/02/2020 | | 2021 |
| 155871 | SORRE MARIELLE | Secrétaire | 17160 BLANZAC LES MATHA | Depuis 04/07/2020 | | 2021 |
| 121370 | JOURDAIN XAVIER | Vice Président | 17160 BLANZAC LES MATHA | Depuis 17/09/2020 | Animation sportive | 2021 |
| 241032 | BREGAZZI CHRISTINE | Secrétaire Adjoint | 17160 LA BROUSSE | Depuis 08/03/2019 | | 2021 |

Vous devez mettre à jour les membres des listes du **Bureau** et de **l'encadrement bénévole** (si nécessaire) à partir de l'onglet **Instances**, en créant de nouvelles fonctions ou en modifiant celles déjà existantes.

Pour mettre à une fonction, cliquez bien sur l'icône  au bout de la ligne de la personne concernée.

1^o Mise à jour des membres du bureau/de l'encadrement

FONCTION
×

| | | | |
|------------------------|--|-----------------------|--|
| INSTANCE * | <input type="text" value="Bureau"/> | CODE ENVOI COURRIER * | <input type="text" value="Personnel"/> |
| FONCTION * | <input type="text" value="Président"/> | DÉBUT VALIDITÉ | <input type="text" value="08/03/2019"/> <input type="button" value="📅"/> |
| LIBELLÉ COMPLÉMENTAIRE | <input type="text"/> | | |
| | | FIN VALIDITÉ | <input type="text"/> <input type="button" value="📅"/> |

× Retour
📄 Modifier



Renseignez ensuite une date de **fin de validité** pour que le dirigeant/l'encadrant (ici, dans l'exemple, le président), et cliquez sur « **Modifier** ».

Après avoir mis fin aux fonctions des personnes n'étant plus membres du bureau/de l'encadrement, n'oubliez pas d'ajouter celles qui sont effectivement membres de ces instances, en cliquant sur « **Créer une fonction** ».

+ Créer une fonction

*Répétez ces étapes jusqu'à ce que vos listes « **Bureau** » et « **Encadrement bénévole** » soient entièrement à jour.*

2° Saisir des informations complémentaires sur l'identité des dirigeants et encadrants

Des informations complémentaires sur l'identité des dirigeants et encadrants vous seront demandées à deux moments possibles :

- Lors de la **mise à jour** des instances « Bureau » et « Encadrement bénévole » (cf. étape 1 ci-dessus),
- Lors du **renouvellement** de la licence **si et seulement si** cette personne est enregistrée dans vos instances et possède une fonction de dirigeant ou d'encadrant bénévole.

Les informations supplémentaires demandées seront alors :

- Nom de naissance (différent du nom d'usage) = *nom de famille qui figure sur l'acte de naissance*,
- Prénom* = ***vérifier qu'il s'agit bien du premier prénom qui figure sur l'acte de naissance et sur les documents d'identité***,
- Si né.e en France : département et ville de naissance,
- Si né.e à l'étranger : pays et ville de naissance – Nom et Prénom des parents

2° Saisir des informations complémentaires sur l'identité des dirigeants et encadrants

Voici une illustration des champs supplémentaires demandés :

SAISON : 2021
RECHERCHE ADHÉRENT
RECHERCHE STRUCTURE
MICHAEL GUEGUEN

F.F.C.K. > CR NOUVELLE AQUITAINE > POITOU CHARENTES > CD17 > 1705 - KAYAK CLUB ANGERIEN

1

Modification de la licence

2

Récapitulatif

INFORMATIONS DE LA PERSONNE ?

| | | | |
|------------|---|----------------------------|-----------------|
| CIVILITÉ * | <input checked="" type="radio"/> M. <input type="radio"/> MME | NATIONALITÉ * | FRANCE |
| NOM * | GUEGUEN | NOM DE NAISSANCE * | GUEGUEN |
| PRÉNOM * | MICHAEL | DATE DE NAISSANCE * | [REDACTED] |
| PRÉNOM 2 | | PAYS DE NAISSANCE | FRANCE |
| PRÉNOM 3 | | DÉPARTEMENT DE NAISSANCE * | 17 - [REDACTED] |
| | | VILLE DE NAISSANCE * | [REDACTED] |

Cette licence permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives. A ce titre, les éléments constitutifs de l'identité sont collectés par la Fédération (nom complet, lieu de naissance, nom des parents si né à l'étranger). Les services de l'état n'auront connaissance de ces informations à la seule condition que la personne occupe des fonctions soumises au sens de l'article L.212-1 et L.322-1 du code du sport : éducateur sportif, exploitant d'EAPS.

| | |
|-------------------------------|------------------|
| N°, RUE | [REDACTED] |
| APPARTEMENT, ETAGE, ESCALIER | |
| IMMEUBLE, BÂTIMENT, RESIDENCE | |
| LIEU DIT, B.P. | |
| CODE POSTAL / VILLE * | [REDACTED] |
| PAYS | FRANCE |
| ADRESSE EMAIL * | stranel@ffck.org |
| AUTRE EMAIL | test@test.com |
| TÉLÉPHONE | [REDACTED] |
| MOBILE | [REDACTED] |

AUTORISATION UTILISATION COORDONNÉES * Oui Non

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant. Pour cela veuillez contacter la Fédération. Pour plus de détails, vous pouvez consulter la page privacy.

- ✓ Dates
- DATE DE DEMANDE
24/12/2020 *
- DATE DE SOUSCRIPTION
24/12/2020 *
- *(Si changement de type de licence, les dates seront positionnées à aujourd'hui)
- ✓ Profil
- PRATIQUANT
- ✓ Durée
- 1 AN
- ✓ Type
- COMPÉTITION LOISIR
- ✓ Certificat médical
- Certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du CK et disciplines associées (ou autre APS) en loisirs
- CERTIFICAT MEDICAL OUI NON
- DATE DE DELIVRANCE
- NOM DU MEDECIN
- NUMÉRO DU MEDECIN
- ✓ Assurance IASport+
- OUI NON

Fonctions soumises au contrôle d'honorabilité

| | |
|---|--------------------|
| Bureau | Président |
| Bureau | Trésorier |
| Bureau | Secrétaire |
| Bureau | Vice Président |
| Bureau | Secrétaire Adjoint |
| Bureau | Trésorier Adjoint |
| Bureau | Membre |
| Comité Directeur | Membre |
| Commission Régionale Course en Ligne / Marathon / Paracanoë | Président |
| Commission Régionale Descente | Président |
| Commission Régionale Kayak-Polo | Président |
| Commission Régionale Freestyle | Président |
| Commission Régionale Ocean-Racing / Va'a | Président |
| Commission Régionale Sport Loisirs-Tourisme-Randon | Président |
| Commission Régionale Slalom | Président |
| Commission Régionale Waveski-Surfing | Président |
| Commission Régionale Enseignement Formation | Président |
| Commission Régionale Jeunes | Président |
| Commission Régionale Juges et Arbitres | Président |
| Commission Régionale Médicale | Président |
| Commission Régionale Dragon-Boat | Président |

CDCK

Fonctions soumises au contrôle d'honorabilité

| | |
|-------------|------------------------|
| Bureau | Président |
| Bureau | Trésorier |
| Bureau | Secrétaire |
| Bureau | Vice Président |
| Bureau | Secrétaire Adjoint |
| Bureau | Trésorier Adjoint |
| Bureau | Membre |
| Encadrement | Entraîneur / Animateur |

CLUBS

Fonctions soumises au contrôle d'honorabilité

| | |
|----------------------|--------------------|
| Bureau | Président |
| Bureau | Trésorier |
| Bureau | Secrétaire |
| Bureau | Vice Président |
| Bureau | Secrétaire Adjoint |
| Bureau | Trésorier Adjoint |
| Bureau | Membre |
| Encadrement bénévole | Moniteur |
| Encadrement bénévole | Entraîneur |

MEMBRES AGREES

| | |
|-----------|-------------------|
| Direction | Directeur |
| Direction | Responsable légal |

Le croisement des données

Et l'action administrative et fédérale

Ce qu'il se passe au niveau fédéral et national



- La FFCK extrait le fichier des licenciés dirigeants et encadrants en plusieurs fois, chaque année.



- Le fichier est déposé sur un espace numérique sécurisé développé par les Ministères des Sports et de la Justice.



- Le fichier est croisé avec le fichier (FIJAIS*) du Ministère de la Justice.



- En cas de double fonction : c'est la fonction d'éducateur qui prévaut.



- En cas de lieux d'exercice multiples : c'est le lieu où la licence est prise qui est pris en compte.

*FIJAIS : Fichier des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes

En cas de contrôle positif



- **Educateurs**

- Si interdiction définitive : interdiction notifiée par le Préfet à la personne et au club
- Si interdiction non définitive : mesure de police administrative prise par le préfet, en urgence, pour interdire l'exercice
- Information du Ministère des Sports à la Fédération



- **Exploitants, condamnation définitive ou non**

- Notification à l'intéressé de son interdiction d'exercer et au club : mise en demeure pour écarter la personne de façon à protéger les personnes
- La structure encourt une fermeture administrative prononcée par le préfet de département si la mesure n'est pas appliquée
- Information du Ministère des Sports à la Fédération

Mesures administratives fédérales



- **Mesures administratives et disciplinaires**

- En cas de mesure d'interdiction d'exercice pour un encadrant, le BEX peut prononcer une mesure conservatoire de suspension de licence et saisir la commission de discipline



- **Dispositif STOPVIOLENCES**

- Le BEX peut saisir la cellule STOPVIOLENCES pour la réalisation d'une enquête interne
- Ce dispositif d'écoute et d'accompagnement vise à identifier des situations, des victimes et des auteurs de violences, de discriminations, de harcèlement, afin de permettre à la fédération d'agir pour protéger ses licenciés, et d'accompagner les victimes et les auteurs

En synthèse



- Le contrôle d'honorabilité est obligatoire (Code du sport)



- La licence fédérale est obligatoire pour tous les dirigeants et tous les encadrants (statuts FFCK)



- Le contrôle d'honorabilité ne peut porter que sur les personnes exclusivement encadrantes et dirigeantes



- Les clubs doivent s'assurer de disposer des bonnes informations sur l'état civil des personnes soumises au contrôle d'honorabilité



- Les employeurs (de salariés et de prestataires) ont l'obligation de vérifier la carte professionnelle, en plus du diplôme



- L'information des référents Violences sexuelles de la FFCK est obligatoire, dans des délais immédiats, elle permet de signaler le cas échéant et d'accompagner